OPOUL - PÉRILLOS

République Française
Département des Pyrénées Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS
Délibération N° 38/ 2025
Date convocation : 09/09/2025

Conseillers Municipaux en exercice : 14
Présents : 12
Absents excusés : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois de Septembre, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.
PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, M. PORTEILS Ludovic, M. PONSEILLE Joseph, Mme CARRERE Julie, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, Mme GONZALEZ Céline, Mme GOSNET Marina, M. SERPETTE Nicolas, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale
ABSENTS : M. DROUILLARD Daniel,
PROCURATIONS : Mme Mariane VONAU à M. Patrick SARDA
Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : **MOTION SOUTIEN LANGUE CATALANE**

CONSIDERANT que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDERANT que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'État d'Andorre ; qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

CONSIDERANT que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes ;

CONSIDERANT qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire ;

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de son Maire, et à l'unanimité

- Exprime son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne.

- Invite le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 15 Septembre 2025
M. SARDA Patrick
Maire